

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	27
présents par procuration	5
absent	0
absent excusé	1

OBJET :

Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à l'association Loisirs et Culture,

Le 25 mars 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mars 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Desnivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. About, Mme Brasset à M. Thevenot, M. Zontone à Mme Mary, Mme Baas à M. Delaroche.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : M. Dachez

SECRETAIRE : M. Poisson

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la convention d'objectifs et de moyens signée le 15 janvier 2015 entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association Loisirs et Culture définissant les engagements réciproques entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association Loisirs et Culture,

VU l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association Loisirs et Culture signé en mars 2017 prolongeant le partenariat pour une durée de 2 ans et prévoyant la mise à disposition d'un agent de la Ville pour exercer des missions d'accueil et administratives au sein de l'Association,

VU la délibération en date du 28 juin 2018 autorisant M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville à temps complet relevant de la catégorie C de la filière administrative à l'association Loisirs et Culture à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une période de 3 ans,

VU le projet de convention de mise à disposition en annexe,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 18 mars 2021,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement de l'association implique nécessairement de lui mettre à disposition un agent de la ville à temps complet relevant de la catégorie C de la filière administrative afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés,

H

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

M. Dachez ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat ni au vote,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la ville à temps complet relevant de la catégorie C de la filière administrative à l'association Loisirs et Culture à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une période de 3 ans, ci-annexée, et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREFFANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **01 AVR. 2021**

Affiché et/ou notifié le : **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **02 AVR. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.